La lettre du Collège de France

Hors-série 2 | 2008
Claude Lévi-Strauss, centième anniversaire

Présentation de la candidature de Claude Lévi-Strauss à la chaire d'Anthropologie sociale (extrait)

Assemblée des professeurs du Collège de France, 15 mars 1959

Maurice Merleau-Ponty

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/lettre-cdf/231
DOI : 10.4000/lettre-cdf.231
ISBN : 978-2-7226-0095-9
ISSN : 2109-9219

Éditeur
Collège de France

Édition imprimée
Date de publication : 1 novembre 2008
Pagination : 54-55
ISSN : 1628-2329

Référence électronique
Maurice Merleau-Ponty, « Présentation de la candidature de Claude Lévi-Strauss à la chaire d'Anthropologie sociale (extrait) », *La lettre du Collège de France* [En ligne], Hors-série 2 | 2008, mis en ligne le 24 juin 2010, consulté le 17 août 2022. URL : http://journals.openedition.org/lettre-cdf/231 ; DOI : https://doi.org/10.4000/lettre-cdf.231

Tous droits réservés

Présentation de la candidature de Claude Lévi-Strauss à la chaire d'Anthropologie sociale

(extrait)

Maurice Merleau-Ponty

Assemblée des professeurs du Collège de France
15 mars 1959



Monsieur l'Administrateur, mes chers Collègues,
C'est récemment que l'anthropologie sociale, entre sociologie et ethnographie, a conquis son autonomie. Les travaux de M. Claude Lévi-Strauss sont presque les seuls en France à suivre précisément cette ligne. En essayant de la décrire devant vous, je leur empruntais donc presque tout, et, pour motiver aujourd'hui la candidature de l'auteur à la nouvelle chaire, il ne me reste guère qu'à montrer comment une vocation précise et une suite méditée de travaux l'ont amené à l'ensemble de méthodes et d'idées dont vous avez bien voulu reconnaître l'importance en créant la chaire d'anthropologie sociale.

M. Lévi-Strauss est agrégé de philosophie, et a même enseigné pendant deux ans après l'agrégation dans des lycées de province. Mais, aussitôt que l'occasion lui en a été donnée, il a gagné le Brésil et mis à profit ce séjour pour aller visiter dans des conditions difficiles et même risquées des populations de l'intérieur. Appartenant à une génération très voisine de la sienne, je peux dire comme cette initiative était alors originale : il fallait à un universitaire de vingt-six ans la plus ferme vocation pour passer sans transition des quatre années d'études philosophiques à un travail sur le terrain que n'avait pratiqué, à ma connaissance, aucun des grands auteurs de l'école française.

C'est que, dès ce moment, à la question : « qu'est-ce qu'un homme ? » ou : que peut un homme en face de la Nature et des autres hommes ?, M. Lévi-Strauss cherchait réponse, non pas, à la manière des philosophes, par l'approfondissement sur place de cet exemplaire humain dont chacun de nous dispose, mais dans la rencontre effective avec les variantes extrêmes de l'être humain, aussi différentes que possible de celle que nous sommes. Absolument autres et pourtant compréhensibles pour nous, si du moins nous entrons dans leur vie, les autres sociétés nous apprennent à reconnaître une logique de leurs institutions, une vérité de leurs croyances, qui soulignent les options originales de notre culture. Dans l'écart entre elles et les autres possibles, nous entrevoyons à la fois ce qu'on pourrait appeler son projet fondamental et qu'il n'est qu'une des manières d'être homme. C'est le sentiment d'une humanité plus différente à la fois et plus proche de nous que la sociologie ne pouvait le faire soupçonner, celui d'une étrange parenté humaine, que l'on garde des documents brésiliens publiés par M. Lévi-Strauss.

Cependant, il n'y a là encore qu'un sentiment. Or, l'anthropologue n'est pas seulement un ethnologue. Cette communication qu'il a obtenue avec des populations archaïques, il entend la penser, s'en rendre compte. Fixé à New-York pendant les années de la guerre, M. Lévi-Strauss prépare l'ouvrage théorique qu'il publiera à son retour en France, *Les Structures élémentaires de la parenté*. Se demander, comme il le fait, si la multitude des règles et des institutions relatives au mariage et à la parenté sont pensables comme des variantes de quelques lois fondamentales, c'est poser dans l'ordre du savoir le problème que l'ethnologue rencontre pratiquement quand il cherche à entrer dans une société dont il n'est pas. Et les solutions sur les deux plans sont parallèles. Sur le plan théorique, M. Lévi-Strauss, – avant de justifier l'hypothèse par l'analyse des faits australiens, chinois, hindous, – propose de considérer les systèmes de parenté comme différents modes du phénomène central de l'échange, caractéristique de la société, puisqu'il institue, par la prohibition de l'inceste, des rapports de réciprocité entre les groupes biologiques qui en font partie, les alliances étant désormais impossibles à l'intérieur de chacun d'eux. Mais dans la forêt brésilienne, c'est ce même phénomène d'échange qui permettait à l'ethnologue d'entrer dans une société inconnue comme on apprend une langue étrangère par la méthode directe. Autrement pratiqué dans sa société d'origine et dans celle-ci, l'échange reste dans son essence le même, il est le ferment d'universalité qui rend l'homme compréhensible pour l'homme.

Dans l'année même qui suit la publication de ce livre, à l'occasion d'une longue étude sur Marcel Mauss, qui avait eu le premier l'intuition du rôle de l'échange, M. Lévi-Strauss



donne au phénomène toute sa portée doctrinale en l'identifiant à la fonction symbolique. Ce qui sacralise l'interdiction de l'inceste, ce qui constitue chez le primitif le sentiment du *mana*, ce n'est rien d'autre que le même pouvoir humain qui soutient le langage : celui de considérer un son, un geste, un être, non seulement pour lui-même, mais comme symbole d'autre chose, selon une certaine valeur d'emploi, étant entendu que le circuit ainsi ouvert sera fermé, que cette sorte d'abstention sera compensée, que la signification instituée sera rendue définitive par la conduite symétrique des autres membres du groupe qui *répondent* et rendent ce qu'ils ont reçu. Cette analyse reliait les coutumes apparemment les plus irrationnelles à la même fonction qui fonde chez nous la rationalité, et tenait ainsi la promesse de l'anthropologie sociale, qui est d'ouvrir un champ commun aux cultures, d'élargir notre raison en la reconduisant à ses sources et de la rendre ainsi capable de comprendre ce qui n'est pas elle.

Après ces années de travail théorique, suivant le rythme d'alternance qui est exigé par son entreprise, M. Lévi-Strauss retourne en 1950 à l'expérience ethnographique avec un séjour au Pakistan et sur la frontière de la Birmanie, – puis de nouveau à la théorie avec des travaux relatifs à l'objectivité en anthropologie et à la notion de modèle. Il s'agit toujours de transformer en conscience l'expérience directe : la construction des modèles est la méthode intellectuelle qui nous permet de comprendre le pressentiment fort et confus que nous avons eu de la valeur émotionnelle des symboles dans le récit mythique ou dans le déroulement du rituel.

Les travaux présents de M. Lévi-Strauss et ceux qu'il prépare pour la suite procèdent évidemment de la même inspiration mais en même temps, la recherche se renouvelle elle-même, elle rebondit sur ses propres acquisitions. Sur le terrain, il envisage de recueillir dans l'aire mélanésienne une documentation qui permettrait, dans la théorie, le passage aux structures complexes de la parenté, – c'est-à-dire à celles dont relève en particulier notre système matrimonial. Or il lui apparaît dès maintenant que ceci ne sera pas une simple extension des précédents travaux et leur conférera au contraire un surcroît de portée. Les systèmes modernes de parenté, – qui abandonnent au conditionnement démographique, économique ou psychologique la détermination du conjoint, – devraient être définis, dans les perspectives initiales, comme des variantes « plus complexes » de l'échange. Mais la pleine intelligence de l'échange complexe ne laisse pas intact le sens du phénomène central de l'échange, elle en exige et en rend possible un approfondissement décisif. M. Lévi-Strauss n'envisage pas d'assimiler déductivement et dogmatiquement les systèmes complexes aux systèmes simples. Il pense au contraire qu'on ne peut se dispenser à leur égard de l'approche historique, à travers le Moyen-Âge, à travers les institutions indo-européennes et sémitiques, et que l'analyse historique imposera la distinction d'une culture qui prohibe absolument l'inceste, et est la négation simple, directe ou immédiate de la nature, et d'une autre culture, – celle qui est à l'origine des systèmes contemporains de parenté, – qui ruse plutôt avec la nature et tourne quelquefois la prohibition de l'inceste. C'est précisément ce second type de culture qui s'est montré capable d'engager un « corps à corps avec la nature », de créer la science, la domination technique de l'homme et ce qu'on a appelé l'histoire cumulative. Du point de vue donc des systèmes modernes de parenté et des sociétés historiques, l'échange comme négation directe ou immédiate de la nature apparaîtrait comme le cas limite d'une relation plus générale d'altérité. Ici seulement sera définitivement arrêté le sens dernier des premières recherches de M. Lévi-Strauss, la nature profonde de l'échange et de la fonction symbolique. Au niveau des structures élémentaires, les lois de l'échange, qui enveloppent complètement la conduite, sont susceptibles d'une étude statique, et l'homme, sans même toujours les formuler en une théorie indigène, leur obéit presque comme l'atome observe la loi de distribution qui le définit. À l'autre bout du champ de l'anthropologie, dans certains systèmes complexes, les structures éclatent et s'ouvrent, en ce qui concerne la détermination du conjoint, à des motivations « historiques ». Ici l'échange, la fonction symbolique, la société ne jouent plus comme une seconde nature, aussi impérieuse que l'autre, et qui l'efface. Chacun est invité à définir son propre système d'échange ; par là même, les frontières des cultures s'estompent, pour la première fois sans doute une civilisation mondiale est à l'ordre du jour. Le rapport de cette humanité complexe avec la nature et la vie n'est ni simple ni net : la psychologie animale et l'ethnologie dévoilent dans l'animalité, non certes l'origine de l'humanité, mais des ébauches, des préfigurations partielles, et comme des caricatures anticipées. L'homme et la société ne sont pas exactement hors de la nature et du biologique : ils s'en distinguent plutôt en rassemblant les « mises » de la nature et en les risquant toutes ensemble. Ce bouleversement signifie des gains immenses, des possibilités entièrement neuves, comme d'ailleurs des pertes qu'il faut savoir mesurer, des risques que nous commençons de constater. L'échange, la fonction symbolique, perdent leur rigidité, mais aussi leur beauté hiératique ; à la mythologie et au rituel se substituent la raison et la méthode, mais aussi un usage tout profane de la vie, accompagné d'ailleurs de petits mythes compensatoires sans profondeur. C'est compte tenu de tout cela que l'anthropologie sociale s'achemine vers une balance de l'esprit humain et vers une vue de ce qu'il est et peut être ...

Ainsi la recherche se nourrit de faits qui lui paraissent d'abord étrangers, acquiert en progressant de nouvelles dimensions, réinterprète ses premiers résultats par les nouvelles enquêtes qu'ils ont eux-mêmes suscitées. L'étendue du domaine couvert et l'intelligence précise des faits s'accroissent en même temps. C'est là le signe même des travaux de premier ordre. En vous proposant de présenter en première ligne M. Claude Lévi-Strauss au choix du ministre, j'ai conscience de recommander à votre attention une belle, une grande tentative intellectuelle. ■

Illustration :
C. Lévi-Strauss dans son bureau du Collège de France. Au mur, deux photographies de M. Merleau-Ponty, © Marion Kalter.